

COMMUNE DE VILLEFRANCHE DE PANAT

Extrait de séance du mercredi 09 octobre 2019

Membres en exercice : 15

Date de la convocation : 03/10/2019

Présents : 10

L'an deux mille dix-neuf et le neuf octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Marcel BOUDES

Votants : 13

Présents : Marcel BOUDES, Sébastien FONTANILLE, Yves MONTEILLET, Jean FABRE DE MORLHON, Isabelle BONNEFOUS, Didier BENEDET, Maryse LAUR, Béatrice BOUDES, Jean-Philippe CAUSSE, Marcelle CANIVENQ

Représentés : Elisabeth VIMINI par Isabelle BONNEFOUS, Jérôme ANGLES par Didier BENEDET, Yves GALTIER par Jean FABRE DE MORLHON

Excusés : Maurice PAYAN

Absents : Jean-Marc SOLIGNAC

Secrétaire de séance : Jean-Philippe CAUSSE

Ordre du jour :

- Géolocalisation
- Travaux Ecole - Centre de Loisirs – Plan de Financement
- Lotissement Notre Dame des Chênes – Parcelles AB 515, AB 516
- Rue du soleil levant – Parcelles D 277, D 279, D280
- Bornage Parcelle D525
- Acquisition au Docteur VIMINI du matériel médical et mobilier d'équipement pour le cabinet médical
- Mutuelle Nationale Territoriale – Contrat labellisé
- Tarif 2019

➤ **Rajouté à l'ordre du jour**

- Occupation du domaine public parcelle D419
- Vente Container

➤ **Questions diverses**

Délibérations du Conseil Municipal

Délibération n° D2019064

Objet : Géolocalisation - Modifications

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les délibérations en date du 06/07/2016, du 30/10/2018, du 17/12/2018 du 12/06/2019 et du 07/08/2019 relative à la géolocalisation.

Il convient de valider,

Dénominations existantes			Nouvelles Dénominations			Nouvelles limites et emprises de voies	n° existants	n° modifiés	n° à créer
Rue Avenue ...	De Du	Dénomination	Rue Avenue ...	De Du	Dénomination				
Avenue	Du	Lévezou				Parcelle AB 548	3	5	
Avenue	Du	Lévezou				Parcelle AB 256	5	9	
Place	De s	Sports				Parcelle AB 550			7
	Le	Théron				Parcelle AB 547			21
						Parcelle AB 89			3
Avenue	Du	Lévezou				Parcelle AB 256	5	11	
			Chemin	De la	carral	Parcelle AC 271			305, 335
		Figeaguet	Hameau	De	Figeaguet	Parcelle B 29, 04			230, 575
						Parcelle AB 565			11
			Place	Du	Foirail	Parcelle D 327			18
			Route	De	Granouillac	Parcelle AD 164			67
			Route	Des	Abesses	Parcelle B 281			1031
			Rue	De la	Source	Parcelle AD 72			8
			Rue	Des	Raspes	Parcelle D 535			16, 18, 20, 22
	Le	Bruel	Avenue	Du	Lévezou	Parcelle AD 141			44
Avenue		François Fabié				Parcelle E 275, 403, 405			8

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- valide la nouvelle dénomination de voie, et la création de nouvelles numérotations comme présentées ci-dessus.

Pour : **13** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

Objet : Ecole / Centre de Loisirs - Plan de Financement

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'actualiser le plan de financement de l'opération citée en objet.

Afin de ne pas perturber le fonctionnement de l'école, il est nécessaire d'exécuter les travaux en 2 phases.

Les services du Conseil Départemental souhaitent un nouveau plan de financement détaillant ces différentes Phases.

Monsieur le Maire propose le nouveau plan de financement prévisionnel suivant :

Ecole et Centre de Loisirs

Intitulé	Montant Total HT	Année 2019 Phase 1	Année 2020 Phase 2
TOTAL des devis en euros H.T.	237 700.20	131 555.00	106 145.20

Plan de financement prévisionnel du projet

Institution	%	Montant HT	Montant HT	Montant HT
Leader	0.00%	0.00	0.00	0.00
Contrat ruralité	0.00%	0.00	0.00	0.00
Réserve Parlementaire	0.00%	0.00	0.00	0.00
Etat - DETR	20.00%	47 540.04	26 311.00	21 229.04
Région (volet accessibilité et économie d'énergie)	20.00%	47 540.04	26 311.00	21 229.04
Département	30.00%	71 310.06	39 466.50	31 843.56
Communauté de Communes	10.00%	23 770.02	13 155.50	10 614.52
Commune : Autofinancement ou emprunt	20.00%	47 540.04	26 311.00	21 229.04

TOTAL en euros HT	237 700.20	131 555.00	106 145.20
--------------------------	-------------------	-------------------	-------------------

La TVA sera préfinancée par autofinancement ou emprunt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le plan de financement prévisionnel proposé.
- Décide de solliciter des aides financières auprès des services de l'Europe, de l'Etat, de la Région, du Département, de la Communauté de Communes et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour déposer les dossiers correspondants.

Pour : **13** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

Objet : Lotissement Notre Dame des Chênes – Parcelles AB 515, AB 516

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été contacté par un possible acquéreur pour les deux parcelles toujours disponibles au Lotissement Notre Dame des Chênes ; Parcelle AB 515 d'une surface de 909 m² et Parcelle AB 516 d'une surface de 1122 m² soit un total de 2.031 m².

Après négociation, cette personne s'engage à acquérir les deux lots restant au prix de 20,00 € le m² soit 40.620, 00 € pour l'ensemble des 2.031 m².

Monsieur le Maire souhaite que les membres du Conseil Municipal valide cette négociation et fixe le prix de vente pour l'ensemble des 2.031 m² à 40.620,00 € TTC soit un prix de vente au m² de 20,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- o Valide la négociation de Monsieur le Maire,
- o Fixe le prix de vente de l'ensemble des deux lots d'une surface totale de 2.031 m² à quarante mille six cent vingt euros TTC (40.620,00 € TTC) soit un prix de vente au m² de vingt euros TTC (20,00 € TTC),
- o Autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents liés à cette cession.

Pour : **13** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

Objet : Rue du soleil levant – Parcelles D 277, D 279, D280

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune est propriétaire de trois parcelles rue du Soleil Levant ; D 277 d'une surface de 756 m², D 279 d'une surface de 668 m², D 280 d'une surface de 480 m².

Le Conseil Municipal n'ayant jamais délibéré pour fixer un prix de vente pour ces terrains disponibles à la vente, Monsieur le Maire propose d'arrêter un prix au m² concernant ces parcelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- o Fixe le prix de vente des parcelles D 277 d'une surface de 756 m², D 279 d'une surface de 668 m² et D 280 d'une surface de 480 m² à dix euros le m² (10,00 € TTC le m²).

Pour : **13** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

Objet : Bornage Parcelle D 525

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la cession de la Parcelle D 525 ;

Il est nécessaire d'établir un nouveau bornage afin de pouvoir agrandir le chemin rural dit ancien chemin de Villefranche à Salles Curan (*suite à géolocalisation nouvelle dénomination : Chemin de l'étable*) et redéfinir les limites de la parcelle D525.

Les surfaces suivantes : 02a 35ca
 03a 24ca
 11ca
soit un total de 07a 70ca

nécessaires à l'élargissement du chemin sus mentionné ne feraient plus parties du domaine privé de la commune et seraient intégrées dans le domaine public de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide que les surfaces suivantes : 02a 35ca
03a 24ca
11ca
soit un total de 07a 70ca

propriété de la Commune et dans son domaine privé soient affectées au domaine public de la commune afin de pouvoir recalibrer le chemin rural dit ancien chemin de Villefranche à Salles Curan (suite à géolocalisation nouvelle dénomination : Chemin de l'étable).

Pour : **13** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

Délibération n° D2019069

Objet : Acquisition au Docteur VIMINI du matériel médical et mobilier d'équipement pour le cabinet médical

Madame VIMINI ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le courrier adressé par le Docteur Michel VIMINI proposant à la Commune de racheter pour un montant net de vingt mille euros (20.000,00 €) l'équipement matériel mobilier et médical afin de pouvoir le mettre à disposition des nouveaux médecins exerçant dans le Cabinet Médical.

Il s'agit de :

Matériel médical	Matériel de bureau et informatique	Informatique
<ul style="list-style-type: none">• Lit médicalisé (3 moteurs)• Paillasse 8 tiroirs• Lampe sur pied• 2 Tables roulantes• Négatoscope• Stérilisateur• Otoscope• Petit matériel médical et stock• Appareil de pressothérapie• Frigidaire	<ul style="list-style-type: none">• 2 Bureaux• Fauteuil cuir Mascagni• 2 Fauteuils visiteur Mascagni• 2 Tabourets• 2 Bibliothèques• Table téléphone• 8 Chaises salle d'attente• Rayonnage• Petit bureau réserve• Cloison confort acoustique• Console• Rideau (Mauverteix)• Lampe de bureau	<ul style="list-style-type: none">• Installation standard téléphonique Panasonic• Imprimante secrétariat + Bureau• Photocopieur + Fax• Ordinateur secrétariat + Bureau• 2 Logiciels MEDI 4000

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte d'acquiescer au Docteur VIMINI les équipements sus cités pour un cout total net de : (20.000,00 €) vingt mille euros.

Pour : **9** - Contre : **3** - Abstentions : **0**

Délibération n° D2019070

Objet : Mutuelle Nationale Territoriale - Contrat labellisé

Mise en place d'une participation financière a la protection sociale complémentaire sur le risque prévoyance des agents de la collectivité.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39 ;

Vu la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38 ;

Vu les dispositions du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Sous réserve de l'avis du Comité technique paritaire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de participer à compter du 1er janvier 2020, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- de verser une participation mensuelle de 5,00 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée,

Pour : **13** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

Délibération n° D2019071

Objet : Tarifs des services publics - Année 2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de délibérer afin de fixer les tarifs des services publics pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré fixe les tarifs suivants pour l'année 2020

Tarifs des Services Public - 2020	
Droits de place	
1 à 3 mètres	2.00 €
3 à 5 mètres	3.00 €
5 à 7 mètres	4.00 €
7 à 9 mètres	6.00 €
9 à 11 mètres	7.00 €

Le mètre linéaire supplémentaire	1.00 €
Forfait Branchement EDF	1.00 €
Chapiteau, tente de spectacle, cirque	
Forfait de 1 à 3 jours	50,00 €
Jour supplémentaire au-delà du 3ème jours	10.00 €
Forfait électricité par jour	5,00 €
Location salle des Fêtes	
Caution	500,00 €
Résidents - <i>Uniquement week-end et jours fériés</i>	100,00 €
Non Résident - <i>Uniquement week-end et jours fériés</i>	200,00 €
Associations Commune <i>Sauf 14 juillet et pour les fêtes de Noël et du jour de l'an</i>	Gratuit - <i>excepté Chauffage et Caution</i>
Associations hors commune	200,00 €
Location Cuisine	50,00 €
Chauffage : <i>Jeton pour 1h00</i>	8.00 €
Location Salle Multimédia	
Caution	500.00 €
Associations de la commune	120.00 €
Associations hors commune	180.00 €
Entreprises	180.00 €
Particuliers	180.00 €
Location salles de réunion et bureau Espace Panatois	
La demi-journée	8,00 €
Forfait annuel (<i>1/2 journée par semaine</i>)	315,00 €
Forfait mensuel - Mise à disposition bureau 2ème étage	300,00 €
Location Salle de la plage	
Caution	500,00 €
Résident - <i>week-end et jours fériés</i>	100.00 €
Non Résident - <i>week-end et jours fériés</i>	200.00 €
Journée (<i>hors week-end et jours fériés</i>)	50.00 €
Association + repas de quartier 1 fois/an <i>Sauf 14 juillet et pour les fêtes de Noël et du jour de l'an</i>	Gratuit - <i>excepté Chauffage et Caution</i>
Chauffage : <i>Jeton pour 1h00</i>	8,00 €
Location Atelier de la plage	
La demi-journée	8,00 €

Forfait annuel (1/2 journée par semaine)	315,00 €
Location Bureaux de la plage	
La demi-journée	8,00 €
Forfait annuel (1/2 journée par semaine)	315,00 €
Location Salle de Loisirs	
Caution	100,00 €
La journée	50,00 €
Courts de tennis	
Courts de tennis	Gratuit
Location de matériels	
<i>Minimum de facturation de 5,00€ applicable, pour toute location de petits matériels</i>	
Caution	50,00 €
Tables	2,30 €
Chaises	0,20 €
Location Logements	
Logement de la Poste	700,00 € (Charges en sus)
Logement Ecole	300,00 € (Charges en sus)
Résidence des Chênes	
Participation aux charges communales Montant mensuel par logement	70,00 €
Minibus	
Mise à disposition aux associations de la commune	0,35 € le Km
Garderie	
Ticket Garderie, l'unité	1,00 €
15 mn supplémentaires avant 7h45 et après 18h45	1,00 €
Cantine scolaire	
Ticket repas, l'unité	3,35 €
Ticket repas, carte de 10 repas	33,50 €
Repas enseignants, l'unité	3,81 €
Tee-shirt	
Vente aux particuliers, l'unité	5,00 €
Ventes aux associations de la Commune :	
- Les 100 premiers, l'unité	1,50 €
- Au-delà de 100, l'unité	2,50 €
Droits de pesage	

Jusqu'à 3 tonnes	1.50 €
De 3 à 6 tonnes	2.30 €
De 6 à 10 tonnes	3.20 €
De 10 à 20 tonnes	3.80 €
De 20 à 50 tonnes	5.30 €
Badge abonnement - Le 1 ^{er}	20,00 €
- Le 2 ^{ème}	15,00 €
Pour les abonnés : - Jusqu'à 100 € de pesées	30 % <i>de réduction</i>
- Au-delà de 100 € de pesées	50 % <i>de réduction</i>
Concessions cimetière	
Le mètre carré	33.50 €
Concession de 4,5 m2	167.00 € (+ droit d'enregistrement 25 €)
Concession de 9 m2	335.00 € (+ droit d'enregistrement 25 €)
Columbarium	
Dispersion cendres jardin du souvenir	30,00 €
Concession case pour 4 urnes – 5 ans	75,00 €
Concession case pour 4 urnes – 10 ans	140,00 €
Concession case pour 4 urnes – 15 ans	195,00 €
Concession case pour 4 urnes – 20 ans	240,00 €
Concession case pour 4 urnes – 25 ans	275,00 €
Concession case pour 4 urnes – 40 ans	400,00 €
Concession case pour 4 urnes – 50 ans	450,00 €
Assainissement	
Part fixe	65,00 €
Part proportionnelle - par m3	0.95 €
Redevance forfaitaire	95,00 €
Branchement nouveau - <i>jusqu'à 10 mètres de la canalisation principale, au-delà, les travaux seront facturés à leur prix de revient</i>	400.00 €
SPA	
Part fixe	50,00 €
Forfait journalier	10.00 €

Pour : **13** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

Objet : Occupation du domaine public parcelle D419

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande émanant de la société Papillon qui souhaiterait faire une aire de stationnement à l'arrière de ses bâtiments sur une partie de la parcelle D 419.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'autoriser la Société Papillon à occuper à titre précaire et révoquant le terrain parcelle D419 situé sur le domaine public à l'arrière du grand bâtiment (cf plan joint) afin de pouvoir y aménager un parking.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer la convention à intervenir avec la Société Papillon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- **d'autoriser** la société Papillon à occuper ce terrain à titre précaire et révoquant pour y faire une aire de stationnement,
- **donner** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature de la convention à intervenir avec la société Papillon.

Pour : **13** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

Objet : Vente Container

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune a acheté, en 2018, deux containers afin de pouvoir stocker le matériel nécessaire au développement de la base de loisirs plage du Mayrac.

Le marché de travaux relatif à ce projet a été lancé dernièrement et devrait débuter en cette fin d'année.

Les deux containers vont donc devoir être retirés du site.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de garder le container équipé de fenêtres et de mettre l'autre à la vente et de fixer un prix de vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- **Vendre** le container sans fenêtre.
- **Fixer** comme prix de vente le montant de (2.500,00 Euros) deux mille cinq cent Euros
- **Donne** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour conclure la vente.

Pour : **13** - Contre : **0** - Abstentions : **0**